

# Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

**Nom:** INDULINE GW-310 FAMILY

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0083

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0019471-0000

## Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	2
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta RCP1</b>	2
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	3
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	3
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	6
6. Autres informations	7
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	8
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta RCP2</b>	9
2. Composition du méta-RCP	9
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	10
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	10
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
6. Autres informations	13
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	13

## Partie 1. - Premier niveau d'information

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom

INDULINE GW-310 FAMILY

#### 1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

#### 1.3. Titulaire de l'autorisation

##### Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Remmers GmbH
Adresse	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne

##### Numéro de l'autorisation

FR-2019-0083

##### Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0019471-0000

##### Date de l'autorisation

23/07/2015

##### Date d'expiration de l'autorisation

30/10/2025

#### 1.4. Fabricant(s) des produits biocides

##### Nom du fabricant

Remmers GmbH

##### Adresse du fabricant

Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne

##### Emplacement des sites de fabrication

Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne

## 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

**Substance active**

39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)

**Nom du fabricant**

Troy Chemical Company BV

**Adresse du fabricant**

Uiverlaan 12E 3140 AC Maassluis Pays-Bas

**Emplacement des sites de fabrication**

One Avenue L NJ, 07105 Newark États-Unis

## 2. Composition et formulation de la famille de produits

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,629 - 0,63

### 2.2. Type(s) de formulation

AL - Autre liquide

## Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

### 1. Informations administratives sur le méta-RCP

#### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP1

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

### 1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,629 - 0,63

### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Autre liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Application préventive contre les champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs professionnels et industriels

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Traitement préventif du bois
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp. Nom commun: Champignons responsable du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Traitement préventif du bleuissement du bois en situation de classes d'usages 2 et 3
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau Description détaillée: Pour les utilisateurs professionnels : - Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau - 2 applications successives  Méthode d'application: Traitement superficiel par trempage Description détaillée: Pour les utilisateurs professionnels : - Traitement superficiel par trempage  Méthode d'application: Traitement superficiel par déluge – aspersion Description détaillée: Pour les utilisateurs industriels : - Traitement superficiel par déluge – aspersion  Méthode d'application: Traitement superficiel par pulvérisation automatique en système clos Description détaillée: Pour les utilisateurs industriels : - Traitement superficiel par pulvérisation automatique en système clos.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois Temps de séchage: 4h  Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois Temps de séchage: 4h

	<p>Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m<sup>2</sup> de bois  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  197- 216 mL de produit / m<sup>2</sup> de bois  Temps de séchage: 4h</p> <p>Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m<sup>2</sup> de bois  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  197- 216 mL de produit / m<sup>2</sup> de bois  Temps de séchage: 4h</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Bidons métalliques de 5 L et 20 L (fer blanc avec couche de vernis interne)  Tonneaux de 120 L en HDPE  Cuve de 1000 L en HDPE</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### **5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisés.
- Avant application du produit par brossage, le bois doit être préparé pour retirer tous les anciens canapés de finition ou de peinture.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraisment traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être appelés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Consulter un médecin si les symptômes persistants. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne dans une position stable.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 1 an.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.

#### 6. Autres informations

-

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

**Nom commercial**

Induline GW-310

Marché: FR

**Numéro de l'autorisation**(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

FR-0019471-0001 1-1

---

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,63

---

**Nom commercial**

-

Marché: FR

**Numéro de l'autorisation**(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

FR-0019471-0002 1-1

---

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,629

---

---

## 1. Informations administratives sur le méta-RCP

### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP2

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

### 1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,629 - 0,63

### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Autre liquide

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

<b>Mention de danger</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le dans

### 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

#### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Protection préventive contre les champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs professionnels et non-professionnels

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp. Nom commun: Champignons responsable du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Traitement préventif / bleuissement du bois en service, en situation de classes d'usage 2 et 3
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau Description détaillée: Traitement superficiel par brossage – Pinceau/rouleau - 2 applications successives
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 197- 216 mL de produit / m <sup>2</sup> de bois

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)  Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Bouteille/bidon métallique (fer blanc avec couche de vernis interne) de 0,75 L, 2, 5 L et 5 L

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

#### 5.1. Consignes d'utilisation

## 5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisés.
- Avant application du produit par brossage, le bois doit être préparé pour retirer tous les anciens canapés de finition ou de peinture.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne dans une position stable.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 1 an.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.

## 6. Autres informations

-

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

**Nom commercial**

Aqua HSL-35/m

Marché: FR

**Numéro de l'autorisation**

FR-0019471-0003 1-2

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

---

<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro CE</b>	<b>Teneur (%)</b>
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,63

---